

SÉCURITÉ ET DISCIPLINE

Un guide sécurité destiné aux élèves et aux parents est disponible sur le site breizhgo.bzh. Il détaille tous les réflexes essentiels à avoir tels que :

- **Acheminement arrêt de bus** : Les usagers scolaires et leurs responsables légaux restent seuls responsables de l'acheminement vers le lieu de prise en charge sur le réseau de transport

- **Le transport des élèves en maternelle** peut être autorisé sous réserve d'un accompagnement de l'élève à l'arrêt de car lors de la montée et de la descente du car.

- **Jusqu'à l'arrêt de car** : porter un gilet rétro-réfléchissant pour être visible des automobilistes.

- **Attendre à la montée et à la descente du car** : attendre calmement à distance de la chaussée. À la descente, attendre que le car soit suffisamment éloigné afin d'avoir une visibilité maximale avant de traverser.

- **Dans le car** : LE PORT DE LA CEINTURE EST OBLIGATOIRE.



ANNÉE SCOLAIRE
2022 / 2023

Le transport scolaire à Questembert

Comment ça marche ?

CONTACT

Mairie de Questembert
Place du Général de Gaulle
56231 Questembert
02 97 26 11 38
accueil@mairiequestembert.bzh

questembert.fr



LE TRANSPORT SCOLAIRE À QUESTEMBERT

Depuis le 1er janvier 2020, c'est la commune qui organise le transport scolaire à destination des écoles primaires. Cela représentait 43 élèves sur l'année scolaire 2021-2022.

Le transport des collégiens et lycéens est quant à lui géré par la Région.

Mon enfant peut-il bénéficier du transport scolaire ?

Pour bénéficier de ce service votre enfant doit être scolarisé sur Questembert. Il existe 4 circuits pour aller vers les écoles maternelles et primaires de Questembert. Pour savoir si vous pouvez bénéficier de ce service, contactez l'accueil de la mairie au 02 97 26 11 38.

QUELS SONT LES TARIFS ?

La participation familiale est forfaitaire et s'élève à 120€ par an et par enfant. Cette participation descend à 50€ par an pour le 3ème enfant, puis le service est gratuit pour le 4ème enfant.

COMMENT ÇA MARCHE ?



INSCRIPTION TRANSPORT PRIMAIRES

- **Pour une première inscription**

Le formulaire est à compléter à l'accueil de la mairie **jusqu'au 30 juin 2022.**

- **Pour une réinscription**

Un formulaire de réinscription est transmis par courrier.

Il doit être impérativement retourné **avant le 8 juillet 2022.**



PAIEMENT & OBTENTION DE LA CARTE

- **Pour le paiement**

Vous recevrez un avis des sommes à payer par courrier.

Prévoir

- une photo d'identité pour la carte de transport qui sera remise à la rentrée des classes (nouveaux inscrits ou renouvellement de carte)

**Ne pas envoyer
de chèques à la mairie**

INSCRIPTION TRANSPORT COLLÉGIENS & LYCÉENS

Contactez la Région Bretagne

Direction des transports et des mobilités
Antenne de Vannes

10 rue de St-Tropez - Bâtiment A
56 000 VANNES

Tel : 02 22 51 42 00

breizhgo.bzh